

LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST

LOT-ET-GARONNE
Bien-être du cheval,
un centre unique en Europe

ACTU
Fonds de solidarité,
deuxième vague

GRAND PÉRIGUEUX
OBJECTIF
ALIÉNOR

GRAND PÉRIGUEUX OBJECTIF ALIÉNOR

LE GRAND PÉRIGUEUX S'ENGAGE DANS LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SERVICES MUTUALISÉS. LA BANQUE DES TERRITOIRES L'ACCOMPAGNE AVEC UN PRÊT DE 7,5 MILLIONS D'EUROS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Le futur bâtiment hébergera le pôle de services mutualisés de l'agglomération périgourdine, baptisé Aliénor, dans le futur quartier d'affaires de la gare de Périgueux. D'un montant total de plus de 17 millions d'euros, le projet d'implantation est financé par 2,15 millions d'euros de subventions sollicitées auprès de l'État, la Région et du Département. Le prêt attribué s'inscrit dans le cadre du plan de relance du groupe Caisse des Dépôts pour soutenir la transition écologique et énergétique des territoires, et de son action pour redynamiser les cœurs de villes. Il participera au financement de la construction du pôle mutualisé que la Communauté d'agglomération va déplacer près de la gare de Périgueux en regroupant ses services et ses entités détachées (CIAS, office de tourisme intercommunal, mission locale, Péribus) avec des organismes tiers, comme l'antenne territoriale du Conseil régional.

GRAND PÉRIGUEUX : 104 000 HABITANTS

Le Grand Périgueux, présidé par Jacques Auzou, réunit 43 communes, soit un territoire de plus de 1 000 km² sur lequel vivent 104 000 habitants.

L'agglomération multiplie les compétences : développement économique, aménagement, habitat, eau et assainissement, gestion de 15 crèches, 13 centres de loisirs, 5 piscines et bien d'autres services du quotidien. Elle poursuit une politique volontariste d'investissement et ajoute un accompagnement renforcé aux acteurs économiques dans le contexte de crise que nous traversons.

LE POURTOUR DE LA GARE SE TRANSFORME EN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Le Grand Périgueux poursuit sa démarche de développement durable à coûts maîtrisés à travers un Marché Public Global de Performance qui associe concepteur et constructeur dans l'ensemble du projet, jusqu'à la maintenance. Il a demandé la certification dans le cadre de la labellisation Énergie-Carbone qui tend à généraliser les bâtiments à énergie positive et à déployer des bâtiments à faible empreinte environnementale (objectif attendu E3C1). Lors de la signature de l'engagement entre la Banque des Territoires et le Grand Périgueux, Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, a souligné la transition écologique et énergétique ainsi que la redynamisation des centres-villes au rang des priorités d'un groupe attaché au développement économique local.

« AFFAIRES » DE MOBILITÉS

En quittant son siège actuel, le Grand Périgueux permettra le rachat du site par l'État pour installer le commissariat et former un pôle de proximité avec la Gendarmerie nationale et la caserne des sapeurs-pompiers, d'ici 2022. L'environnement choisi pour fixer l'épicentre de l'agglomération est attractif puisqu'en plus de devenir un quartier d'affaires voué à des activités d'assurances, bancaires, de services, de conseil, agences immobilières, centre de formation..., le pourtour de la gare se transforme en pôle d'échanges multimodal avec une interface centrale vers laquelle convergent tous les modes de transports (trains, bus, cars, taxis, vélos, piétons).

LE GRAND PÉRIGUEUX POURSUIT SA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À COÛTS MAÎTRISÉS

La première phase du projet, à l'arrière de la gare, est terminée : aménagement d'une circulation en site propre pour les bus et d'arrêts, espaces cyclables et local vélos, dépose-minute... La deuxième va démarrer : aménagement du parvis de la gare, nouvelle passerelle pour le relier au pôle d'échange multimodal et accéder à tous les quais.

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ DE CREYSSE

Le projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Creysse - Bergerac Est, porté par l'agglomération bergeracoise, s'inscrit dans la stratégie du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois. Inaugurée le 30 août 2019, la MSP accueille à ce jour 9 professionnels de santé dont 3 médecins généralistes, 1 sage-femme, 2 dentistes, 1 sophrologue, et 2 infirmières, dont une est accueillie dans une salle de réunion, en attendant de pouvoir intégrer un bureau dans l'extension. La MSP, au cœur d'un nouveau quartier, intègre également une partie destinée au centre médico-social Conseil départemental de la Dordogne. Le projet d'extension permettra l'accueil de nouveaux professionnels de santé, notamment un médecin, un neurologue et une infirmière. Le Conseil régional soutient ce projet à hauteur de 55 670 euros.



L'AMOUR DE LA VIGNE RÉCOMPENSÉ

MURIEL LANDAT-PRADEAUX, DU DOMAINE DU SIORAC, EN BERGERACOIS, EST L'UNE DES TROIS LAURÉATES NATIONALES DE GRAINES D'AGRICULTEURS, PARMIS 50 CANDIDATS. LES ANIMATIONS PROPOSÉES DANS LE VIGNOBLE DOPENT DE 30 % LA FRÉQUENTATION ESTIVALE.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Organisé depuis 2017 par le fonds de dotation Jeunes Agriculteurs, avec le ministère de l'Agriculture, ce concours permet au grand public de désigner les lauréats. Ce prix récompense des installations récentes et encourage le sens de l'entrepreneuriat, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité produit et méthode, le « business model »... L'édition 2020 portait sur la communication et la pédagogie. La viticultrice périgourdine reçoit 3 000 euros pour l'encourager à poursuivre son développement en ce sens.

Muriel Landat-Pradeaux s'est installée sur un domaine familial cultivé depuis six générations, à Saint-Aubin-de-Cadelech : 30 ha de vigne en appellation d'origine contrôlée bergerac. Ingénieure environnement, elle a travaillé dix ans en milieu industriel et créé sa société de formation-conseil. Le retour aux sources s'est fait à partir de 2010, pour prendre la suite de son père, Jean-Paul. Après deux années d'études à l'Enita de Bordeaux et quatre d'apprentissage sur la propriété, elle s'installe le 1^{er} janvier 2016 avec le souci de conserver les valeurs traditionnelles et de faire valoir les pratiques agro-environnementales en apportant une touche de modernité.

Premier pas, prélude à tout ce qui suivra : elle met en place un site Internet vitrine et marchand, avec des actualités hebdomadaires. « J'ai ensuite voulu faire découvrir le métier de vigneron autrement, trouver d'autres outils pour montrer toutes les étapes de fabrication, expliquer les techniques de récolte du raisin et la vinification. »

ANIMATIONS ATTRACTIVES ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Avec son équipe (un associé et six salariés), elle met en place en 2018 deux activités ludiques et pédagogiques à destination des familles. Une chasse au trésor connectée sur le thème de la vigne et du vin permet de randonner sur une boucle de 2,5 km avec des

« J'AI VOULU
FAIRE DÉCOUVRIR
LE MÉTIER DE
VIGNERON
AUTREMENT »



MURIELLE
LANDAT-PRADEAUX

CUVÉE ZALAMBIC

Le Domaine du Siorac s'est associé à Terra Aventura, jeu de chasse aux trésors à vocation patrimoniale, pour créer une cuvée spéciale Zalambic en édition limitée, du nom du petit personnage à tête de barrique avec lequel les Terr'aventuriers partent résoudre des énigmes et « petits problèmes de vinification » depuis 2018. Plus de 6 600 joueurs ont arpenté les rangs de vigne depuis l'ouverture du parcours et l'idée de créer une cuvée spéciale a fait son chemin : ce vin rouge 63 % merlot, 21 % cabernet et 16 % malbec, vendange 2017, bénéficie d'une étiquette spéciale pour l'habiller comme objet de collection. En plus de soutenir un vigneron engagé, une partie de la recette est reversée à Terra Aventura pour le développement du jeu.

www.domainedusiorac.fr

énigmes amusantes : ce geocaching se joue à partir d'un smartphone et de l'application Terra Aventura. Une façon d'ouvrir l'œnotourisme aux enfants et ados avec une autre approche de la culture viticole. Le domaine propose aussi une balade dans le vignoble en trottinette électrique tout terrain et silencieuse, une fois par semaine, l'été. Grâce à ces activités grand public, le domaine a augmenté sa fréquentation de 30 % dès l'été 2019. « Ces actions nous ont permis de mieux vendre nos produits et d'accueillir un public plus jeune, notamment des couples avec enfants. Si nous n'étions pas en pleine crise du Coronavirus, et donc en pleine crise économique, mes perspectives à moyen terme seraient de multiplier la capacité d'accueil de visiteurs autour de pique-niques vigneron. » L'équipe souhaite en effet réhabiliter un ancien poulailler pour le transformer en lieu champêtre de dégustation de vin et douceurs périgourdines fermières.

BIEN-ÊTRE DU CHEVAL UN CENTRE UNIQUE EN EUROPE

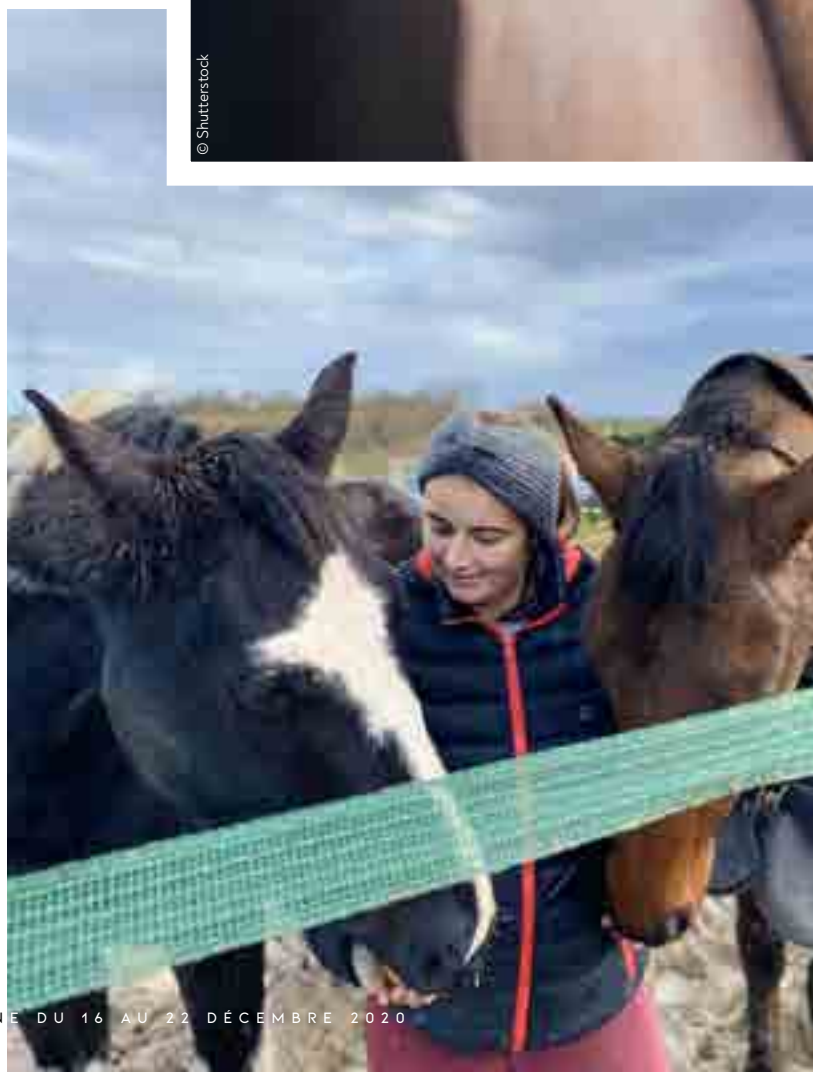
LE DOMAINE DE SAUBOMÉA À SAINT-VINCENT DE LAMONTOIE A CHOISI L'EXCELLENCE POUR LE CHEVAL ET POUR SON PROPRIÉTAIRE. ENTRE ÉCURIE DE PRESTIGE ET CENTRE DE SOINS ÉQUINS, SON UNIVERS EST CELUI DU LUXE TANT AU NIVEAU DE L'HÉBERGEMENT QUE DE LA RÉCUPÉRATION POUR LE CHEVAL. ENTRETIEN AVEC CLÉMENCE ET PATXI GALÉ, COGÉRANTS DU DOMAINE.

Par Chantal BOSSY

La Vie Économique : Vous êtes jeunes, passionnés de chevaux, amoureux du lieu, attachés au département. Votre investissement est à hauteur de 1,5 M€.

Que recouvre le Domaine de Sauboméa ?

Clémence et Patxi Galé : « Les écuries de Sauboméa sont installées au cœur d'un domaine de 17 hectares. Une écurie haute en bien-être offre le meilleur pour les chevaux et pour les propriétaires. Ici c'est l'excellence qui prime, le cheval est unique. C'est pourquoi nous proposons un service entièrement sur mesure adapté au besoin de chacun. Deux pôles constituent notre structure, un pôle santé avec le centre de remise en forme et un pôle équestre avec notre écurie de propriétaire haut de gamme. Le pôle santé c'est : un couloir de nage pour chevaux de 40 m de long, un spa, un tapis aquatique, une cabine de cryothérapie corps entier à l'azote, une chambre pour traiter les problèmes respiratoires, un laser thérapeutique, de la T.E.C.A.R thérapie, des ondes de choc, de l'électrostimulation, un solarium, une balance de pesée, et bien d'autres. Le pôle équestre c'est : des boxes dignes d'un lit King Size d'une surface de 20 m², tous équipés de tapis de caoutchouc. Nous avons choisi une litière sur copeaux de bois dépoussiérée afin d'offrir une hygiène optimale. Les chevaux sortent quotidiennement, nous avons 1 hectare par cheval, avec des zones stabilisées pour l'hiver. Une piste de galop de 1,5 km entièrement sablée et un manège de longe en sable de Fontainebleau complète les infrastructures. »



LVE : D'un côté vous avez l'écurie des propriétaires qui offre au cheval une demeure prestigieuse à travers diverses formules mêlant boxes luxueux et soins quotidiens et, de l'autre, le centre de remise en forme, lieu unique mêlant innovation et bien-être. En quoi répond-t-il à ce double critère ?

C. et P. G. : « L'idée est d'offrir au cheval des thérapies auxquelles nous croyons. La balnéothérapie équine du Domaine de Sauboméa est un écrin de technologies. Réalisé par un professionnel en la matière, notre bassin de nage a été étudié afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité pour les équidés. Il s'agit d'un couloir de nage de 40 mètres de long, 3 mètres de large, et 3 mètres de profondeur. Le traitement de la piscine au sel ajoute à celle-ci des vertus thérapeutiques, et protège la peau des chevaux de toutes agressions par des produits chimiques. L'eau du bassin est entièrement renouvelée toutes les heures grâce au système de filtration extrêmement performant. L'avant-

tage primordial de nager est la poussée verticale qui réduit fortement la gravitation. En nageant, le cheval est obligé d'utiliser tout son corps sans que ce dernier soit mis à dure épreuve. Pour ces raisons, nager est une rééducation optimale pour un cheval. La natation est une méthode excellente afin d'accélérer et d'améliorer le processus de rétablissement d'une manière moins chargeante. Pour tous chevaux, particulièrement en compétition, la natation est utilisée comme entraînement constructif et comme variation du travail habituel.»

LVE : Très en vogue pour soulager les sportifs humains, la cryothérapie corps entier peut aussi l'être sur les chevaux athlètes. Pourquoi ?

C. et P. G. : « La cryothérapie peut s'appliquer aux microtraumatismes, contractures, molettes, verrues, tendinites et bien d'autres. Elle a un effet anti-inflammatoire et analgésique très rapide et engendre une activité vasomotrice puissante. Cette machine est utilisée aussi bien pour de la prévention, gestion

de l'effort, et traitement de pathologies. L'idée ici est de tester les bénéfices à long terme même si l'on est déjà convaincu de son efficacité sur le cheval. »

LVE : Considérez-vous que la France ait un certain retard dans le domaine des soins équins ? En quoi, le Domaine de Sauboméa pourrait-il devenir un exemple à suivre et un creuset d'expérimentation ?

C. et P. G. : « La France ou plutôt les consommateurs français sont en retard en matière de soins. Il existe déjà beaucoup d'avancées technologiques incroyables qui nous permettent de mieux soigner nos chevaux. Dans notre secteur aussi bien la Cliniques de Conques que la Clinique du Cheval sont deux entités très avancées en matière de soins. Nous avons également le Cirale en Normandie qui poursuit son développement avec la construction d'une infrastructure entièrement consacrée à la rééducation du cheval : Kinésia. L'objectif est de développer des travaux de recherche sur les méthodes de remise en condition des chevaux et de proposer au patient une plateforme de réhabilitation innovante. Aux USA, tous les chevaux de sport nagent, à Dubaï c'est pareil, alors en retard probablement, l'offre existe, c'est la demande qui manque en France. « Mieux vaut prévenir que guérir »... un dicton qui en dit long, alors qu'attendons-nous ? »



FONDS DE SOLIDARITÉ DEUXIÈME VAGUE

LES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ SONT AMÉNAGÉES ET PEUVENT ATTEINDRE 10 000 EUROS PAR MOIS.

Par Stéphane BOURSE

Le fonds de solidarité, créé par l'État en mars 2020, permet de verser des aides financières aux entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire, commerçants, artisans, professions libérales, artistes-auteurs qu'ils soient travailleurs indépendants ou micro-entrepreneurs. Ces aides sont maintenues au moins jusqu'en décembre 2020. Elles sont en outre étendues à compter du mois d'octobre 2020 aux entreprises plus importantes, employant moins de 50 salariés, sans plafond de niveau de chiffre d'affaires (antérieurement le chiffre d'affaires ne devait pas dépasser 1 ou 2 millions d'euros selon le secteur d'activité). Leur montant et les conditions d'attribution ont été aménagés et varient selon le secteur d'activité et la situation.

ENTREPRISES FERMÉES ADMINISTRATIVEMENT

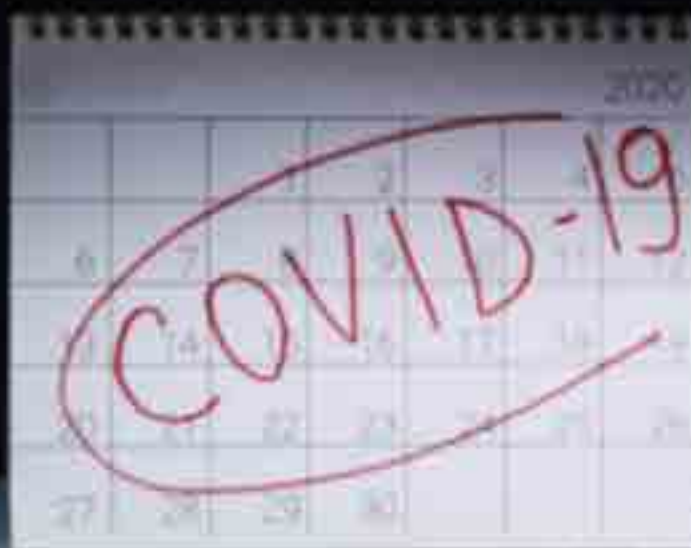
Les entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 25 septembre et le 31 octobre 2020 peuvent recevoir une aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 333 euros par jour d'interdiction. Pour les entreprises fermées administrativement entre le 1^{er} novembre et le 30 novembre 2020, le montant de l'aide est égal à la perte de chiffre d'affaires de novembre plafonnée à 10 000 euros par mois.

La perte de chiffre d'affaires s'apprécie, soit par rapport au même mois de 2019, soit par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de 2019. Les entreprises restant soumises à une fermeture administrative à compter du 28 novembre 2020 (restaurants, bars, discothèques, cinémas, salles de spectacle, salles de sport) peuvent bénéficier d'une aide majorée et pourront choisir entre la solution qui leur est la plus favorable : aide égale à la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 euros ou aide égale à 20 % du chiffre d'affaires dans la limite de 100 000 euros.

POUR LES AUTRES
ENTREPRISES, LE MONTANT
DE L'AIDE RESTE
FIXÉ À 1 500 EUROS

ZONES DE COUVRE-FEU

Les entreprises situées dans une zone ayant fait l'objet d'un couvre-feu au mois d'octobre 2020 bénéficient de l'aide lorsqu'elles ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %.



LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES S'APPRÉCIE, SOIT PAR RAPPORT AU MÊME MOIS DE 2019, SOIT PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES MENSUEL MOYEN DE 2019

Le montant de l'aide est plafonné à 10 000 euros pour les entreprises des secteurs S1. Il en est de même pour les entreprises du secteur S1 bis (secteurs dépendants du secteur S1) à condition que la perte de chiffre d'affaire atteigne au moins 80 % (une attestation de l'expert-comptable est requise).

Pour les autres entreprises, l'aide est plafonnée à 1 500 euros.

AIDE DE 10 000 EUROS

Pour le mois d'octobre 2020, les entreprises qui demeurent ouvertes mais appartiennent aux secteurs S1 (restauration, tourisme, culture, sport, événementiel) et S1 bis (secteurs dépendants), bénéficient de l'aide dont le montant varie selon le niveau de perte de chiffre d'affaires : 10 000 euros maximum lorsque la perte de chiffre d'affaire atteint au moins 70%. Si l'aide atteint 1 500 euros, elle est plafonnée à 60% du chiffre

d'affaires ; 1 500 euros maximum lorsque la perte de chiffre d'affaires est d'au moins 50 %.

Pour le mois de novembre 2020, les entreprises du secteur S1 bénéficient d'une aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires, plafonné à 10 000 euros. Les entreprises du secteur S1 bis et ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 80 % bénéficient d'une aide jusqu'à 10 000 euros avec un minimum de 1 500 euros.

Pour les autres entreprises le montant de l'aide reste fixé à 1 500 euros (15 000 euros pour les discothèques) lorsque la perte de chiffre d'affaire est d'au moins 50 %.

DEMANDE

L'aide peut être demandée jusqu'au 31 décembre 2020 sur impots.gouv.fr dans les deux mois suivant le mois concerné. L'aide de septembre peut ainsi être demandée jusqu'au 30 novembre. L'aide est en général versée sous trois à quatre jours.

DESIGN ET MÉTIER D'ART DIALOGUE DIGITAL

L'EXPOSITION ÉTAIT ENTIÈREMENT INSTALLÉE, MAIS LES PORTES DE L'ESPACE CULTUREL FRANÇOIS-MITERRAND NE SE SONT PAS OUVERTES. LE CONFINEMENT A POUSSÉ L'ÉVÉNEMENT À SE RÉINVENTER AU FORMAT NUMÉRIQUE.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Le dialogue entre design et métiers d'art proposé à Périgueux avait pour ambition de combler un manque à venir, celui de la fermeture pour travaux du Pôle expérimental des Métiers d'art (PEMA) de Nontron pendant deux ans. Et voilà que ce trait d'union est resté en suspens, en même temps qu'était annulé le salon annuel Rue des Métiers d'Art en Haut-Périgord ! Puisque cette célébration du design et des métiers d'art réunis ne pouvait avoir lieu en ses murs, l'agence culturelle Dordogne-Périgord s'est adaptée et joue la carte de la médiation numérique pour valoriser et expliquer les créations des sept designers ou studios de design exposés.

Les œuvres ont été conçues lors de séjours de recherche dans le cadre des Résidences de l'Art en Dordogne, en collaboration avec une trentaine de professionnels des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin. En 20 ans, ce lien a permis de faire naître des pièces uniques en revisitant des savoir-faire traditionnels par des procédés innovants : chaque designer sélectionné, souvent

jeune et urbain, était invité à travailler plusieurs mois avec des professionnels métiers. De cet échange, de ce creuset d'expérimentations, a jailli une riche production.

UN MÊME ESPRIT CRÉATIF

L'Agence culturelle a fait l'acquisition d'une quarantaine d'objets issus de ces expériences, réunis au sein d'une Collection design et métiers d'art qui a donc pris un chemin numérique avant de retrouver le contact direct avec les visiteurs, support privilégié pour des actions de sensibilisation et ateliers organisés à l'occasion de parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien avec l'Éducation nationale. Elle devrait être accueillie en mars prochain au collège de Saint-Cyprien. Présentée dans un espace d'exposition modulaire et nomade, cette collection est vouée à l'itinérance, en Dordogne et ailleurs, pour faire rayonner ces expériences singulières. Le reste du temps, elle stationnera au PEMA de Nontron lorsqu'il rouvrira après travaux.

MISES EN SCÈNE FÉCONDES

Les créations design sont signées Samuel Accoceberry, Jean Couvreur, Matali Crasset, Les M Studio, Stefania di Petrillo, Studio Monsieur, Godefroy de Virieux. Parmi les dialogues proposés, celui formé par Matali Crasset, l'une des plus grandes designers françaises, avec Patrice Cibert, ébéniste restaurateur et Philippe Villepontoux, créateur bois, a fait naître « Pôl'arisation » lors de la première résidence de l'art, en 2000-2001, sur l'intention de réaliser le mobilier de la salle de lecture et de documentation de l'Espace Métiers d'Art. Matali Crasset a découvert en Nontronnais des ressources et un potentiel, une diversité de savoir-faire mis à profit dans une ligne contemporaine.

www.culturedordogne.fr



© D. R.

LOT-ET-GARONNE VALORISATION DES FILIÈRES TOURISTIQUES

Le projet de création d'une voie verte entre Marmande et Casteljaloux est né de la volonté de deux EPCI (Val de Garonne Agglomération et la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne), de réutiliser l'emprise d'une ancienne voie ferrée pour créer une voie verte, et ainsi relier deux pôles majeurs de services du territoire, dont une est « station classée de tourisme » à Casteljaloux, comprenant un pôle thermal et thermoludique renommé. Inscrite au Schéma régional et départemental des Véloroutes, cette liaison Marmande-Casteljaloux représente un tronçon d'environ 25 km, intégrée dans un axe régional plus long qui doit relier le littoral, au sud via Labouheyre et Mimizan, à la vallée du Dropt au Nord via Duras. Le projet présenté ici concerne la création des 11,4 km de voie verte sur le Val de Garonne Agglomération, depuis le Parc des expositions et la gare au nord, jusqu'à la commune de Samazan au sud. Sur cette partie du tracé, des travaux de restauration des ouvrages d'art de l'ancienne voie ferrée. Sur les 26 ouvrages recensés, 13 feront l'objet de restauration lourde. La Région soutient ce projet à hauteur de plus de 1 million d'euros, auxquels s'ajoutent 900 000 euros d'aides de l'Union européenne (Fonds européen de développement régional - FEDER).



NOUVELLE-AQUITAINE FOREXPO REVIENT EN 2021

Le salon des professionnels européens de la sylviculture et de l'exploitation forestière, annulé en 2020, est reporté du 16 au 18 juin 2021. À Mimizan (40), sur un site en plein air de 40 hectares adapté aux contraintes sanitaires du moment, cette 30^e édition qui devrait accueillir près de 400 exposants (dont 17 % étrangers et 500 marques internationales) sera placée sous le signe des métiers du bois, dans une filière qui rassemble 60 000 entreprises et 440 000 emplois en France : 51 000 dans la gestion des forêts, l'exploitation forestière et la scierie, 236 000 dans le travail du bois (panneaux meubles, papier, carton), 138 000 dans la mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement). L'événement s'inscrira également dans le Plan de relance économique qui prévoit entre autres la réindustrialisation et/ou la consolidation des industries déjà présentes, les circuits courts, l'économie circulaire et la nécessité de planter des forêts adaptées aux changements climatiques.

NOUVELLE-AQUITAINE RECRUTEMENT : LA RÉGION ATTRACTIVE

La Nouvelle-Aquitaine fidélise ses talents. Dans leur recherche d'emploi, 78 % des Néo-aquitains restent en effet attachés à la région, selon une enquête menée par la plateforme de recrutement Hellowork sur 3,1 millions d'utilisateurs en France. Ils sont ainsi 28 % à s'intéresser à des postes exclusivement locaux et 50 % à élargir leur recherche au-delà. Seuls 22 % d'entre eux consultent uniquement les offres à pourvoir hors région, avec une prédilection pour l'Occitanie voisine (21 %), les Pays de la Loire (15 %) et l'Île-de-France (11 %). La Nouvelle-Aquitaine attire également 10 % des Bretons en quête de mobilité, 14 % des habitants d'Occitanie, des Pays de la Loire (13 %), du Centre Val de Loire (12 %) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (8 %).



LOT-ET-GARONNE RÉNOVATION DE LA BASE OMNISPORTS DU TEMPLE-SUR-LOT

Créé en 1970, la Base omnisports du Temple-sur-Lot constitue un équipement utilisé pour des stages sportifs, des séjours, mais aussi pour l'accueil de classes de découverte et des manifestations ou événements sportifs divers. Le calendrier s'inscrit dans l'optique de recevoir des équipes en préparation pour les Jeux Olympique de Paris 2024 pour lesquelles la Base est « Centre Préparatoire des Jeux ». Les travaux de modernisation concernent d'une part la rénovation et l'extension du pôle d'accueil qui sera rendu entièrement accessible

(en outre une démarche de labellisation Tourisme et Handicap) qui regroupe trois fonctions essentielles : le nouveau centre de remise en forme, se composant d'une piscine couverte, d'une piscine extérieure, de la balnéothérapie et de deux salles de training et musculation, l'hébergement d'une capacité de 28 chambres, soit 56 lits sur 2 niveaux, et l'accueil et l'ensemble des locaux administratifs. Les travaux concernent d'autre part la création d'une salle omnisports d'une surface de 1 422 m² qui permettra d'accueillir plusieurs sports sur des surfaces homologuées (basketball, le volleyball, le handball, le tennis de table, le badminton, le judo, le taekwondo...). Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine finance ces travaux à hauteur de 2 750 000 euros.



LOT-ET-GARONNE PROJET D'ÉCOPARC « VILLAGE DU RÉEMPLOI »

ValOrizon, syndicat départemental de valorisation et traitement des déchets du Lot-et-Garonne, porte un projet d'Écoparc dédié à l'économie circulaire. Ce projet nécessite la réhabilitation d'une friche industrielle accueillant sous un même toit les différentes activités en lien avec la réduction des déchets : tri, réemploi, réparation, recyclage... Les différents porteurs d'activité (soit des entreprises sociales et solidaires, soit des industriels privés) seront accueillis dans un bâtiment préexistant d'une surface d'environ 7 059 m² nommé le « Village du réemploi ». L'enjeu de cet accompagnement est de concevoir un aménagement intérieur harmonieux pour l'accueil du mix d'activités ESS. Une dizaine à termes seront accueillies et auront une action directement liée au réemploi, à la réutilisation ou au recyclage. Le « Village du réemploi » s'apparente à un immense atelier de réparation, de stockage et d'hygiénisation. Le Conseil régional soutient ce projet à hauteur de 69 313,50 euros.



DORDOGNE CONSEIL EN RECRUTEMENT À CAP@CITÉS

Magali Delzangles vient d'intégrer la Pépinière Cap@cités, à Cré@vallée (Coulounieix-Chamiers). Elle a fondé AspireWork, société de conseil en Ressources humaines pour faciliter les rencontres entre entreprises et candidats, et accompagner des histoires professionnelles. « AspireWork, pour « aspirer au travail », explique-t-elle. Le choix de ce nom réside dans notre volonté d'accompagner nos clients, entreprises et particuliers, dans leur recherche de la meilleure solution face à une situation. » Elle propose un ensemble de services en gestion des ressources humaines répondant aux besoins de tous les profils d'entreprises, des prestations d'accompagnement (recherche d'emploi, orientation, reconversion, création d'entreprise) et de coaching pour les salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens.

NOUVELLE-AQUITAINE CUISINES VENIDOM EN PLEINE CROISSANCE

Cuisines Venidom, 1^{er} réseau de cuisinistes à domicile avec un camion-magasin, annonce un chiffre d'affaires du réseau de 868 800 € entre janvier et septembre 2020, soit presque le double du chiffre d'affaires à période égale en 2019 (+ 90 %). La crise sanitaire n'a pas fait trembler le réseau, qui est d'ailleurs optimiste quant à son développement à venir, et souhaite atteindre un million d'euros de chiffre d'affaires d'ici la fin d'année. En cette période inédite, le fondateur et directeur général de Cuisines Venidom, Maxime Gérard, rassure les porteurs de projets qui souhaitent se lancer au sein du marché de la cuisine équipée : celui-ci est en constante expansion et n'est pas près de s'essouffler ! En effet, le réseau est témoin de l'engouement des consommateurs pour le concept mobile, dans l'air du temps, qui leur évite le déplacement en magasin. Les franchisés, quant à eux, y trouvent de nombreux avantages, comme la réduction des charges de structures. Des atouts essentiels qui permettront notamment à l'enseigne d'atteindre son objectif : un million d'euros de chiffre d'affaires en fin d'année. De Bordeaux-Ouest (33) à Manosque (04), en passant par la Charente-Maritime (17), le Val-d'Oise (95) et le Bas-Rhin (67), de nouveaux camions aux couleurs de Cuisines Venidom sillonneront les routes de France l'année prochaine ! Actuellement particulièrement implanté dans le Sud-Ouest de la France, le réseau est à l'écoute de toute opportunité dans l'Hexagone. Le maillage à l'étranger attendra : la marque a déjà refusé des demandes à Phoenix (USA) et en Afrique, afin de se concentrer prioritairement sur la France. « Notre franchisé de Bordeaux, Alexandre Le Chevalier, a été pâtissier durant plusieurs années avant de nous rejoindre en 2018. Aujourd'hui, deux ans après son lancement, il réussit et s'épanouit pleinement : ses résultats sont très positifs ! Nous sommes donc ouverts à toute proposition pour donner la chance à un grand nombre de personnes d'entreprendre, tout en étant épaulés », souligne Maxime Gérard.





NOUVELLE-AQUITAINE ORANGE LANCE LA 5G À PAU

Pau, Billère, Laroin, Lescaur et Lons (64) seront les premières villes de Nouvelle-Aquitaine couvertes par la 5G Orange, dès le 15 décembre. Deux mois après avoir acquis ses blocs de fréquences, lors des enchères du 1^{er} octobre dernier, l'opérateur annonce la couverture de 160 communes françaises d'ici la fin de l'année. « La 5G, déployée sur des bandes de fréquence 3,5 GHz, permet un véritable confort de navigation, une latence réduite et une vitesse de téléchargement quasi-instantanée, même en mobilité », assure Orange qui présente cette nouvelle technologie comme « un puissant levier de compétitivité grâce, entre autres, aux objets connectés et à l'intelligence artificielle ». Et si les maires de 11 grandes villes dont Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille, Strasbourg, Grenoble ou Besançon, demandent un moratoire, au moins jusqu'à la publication du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) prévu en 2021 sur ses risques sanitaires, Stéphane Richard, Président directeur général du groupe se veut rassurant : « Le déploiement se fera de manière progressive et dans un dialogue constructif avec l'ensemble des collectivités locales, en parallèle de nos efforts pour élargir la couverture du territoire français en 4G ».



GERMINAL
PEIRO

© D. R.

CARNET

UN PRÉSIDENT PÉRIGOURDIN POUR DES CHEMINS EUROPÉENS

Germinal Peiro a été élu à l'unanimité président de l'Association Internationale CARP (Chemins de l'art rupestre préhistorique) pour la période 2020-2024 lors de l'assemblée générale annuelle (en visioconférence) du principal réseau de tourisme archéologique européen. 41 entités ont pris part au vote : ministères, gouvernements régionaux et locaux, associations, sites publics et privés. Ce projet d'initiative européenne de promotion du patrimoine, de la culture et du tourisme, lancé en 2010, est devenu en quelques années une association internationale qui compte à ce jour 151 sites d'art rupestres ouverts au public et près de 41 institutions dans tout le continent (Espagne, Portugal, France, Italie, Finlande, Georgie, Azerbaïdjan). Les Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique figurent parmi les 38 routes culturelles promues par le Conseil de l'Europe. Le Conseil départemental y avait adhéré en 2016 et Germinal Peiro, devenant vice-président, s'est impliqué auprès des pays partenaires et dans un souci d'intégration d'autres sites et régions d'Europe. Il a rappelé lors de son élection « l'immense intérêt que présente ce travail en réseau en termes de promotion de nos sites archéologiques et de développement de nos territoires » et s'est notamment engagé à poursuivre le travail de transmission et de diffusion des savoirs, et à garantir la promotion des valeurs fondamentales et patrimoniales promues par l'Unesco et le Conseil de l'Europe.



NOUVELLE-AQUITAINE / OCCITANIE

MAELE PRÉPARE L'AVION DÉCARBONÉ

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley lance Maele (Mobilité Aérienne Légère et Environnementalement responsable), une initiative rassemblant une communauté d'acteurs régionaux innovants dans le domaine de la mobilité aérienne légère et décarbonée. Pas moins de 10 intégrateurs, 25 équipementiers ou industriels et 20 laboratoires et plateformes de recherche ont d'ores et déjà été identifiés pour intégrer la démarche. L'objectif dans le contexte de double crise sanitaire et économique sans précédent affectant le transport aérien : « En complément des actions menées au plan national par l'État et les instances représentatives de la filière qui seront associés à la démarche, conforter le grand Sud-Ouest, la France et l'Europe dans leur place de leader dans l'aéronautique au niveau international et leur permettre de jouer un rôle majeur dans le défi de la décarbonation de l'aviation en préparant les prochaines ruptures technologiques », précise Aerospace Valley.



LOT-ET-GARONNE

PROJET « RÉEMPLOI, RÉPARATION, RÉUTILISATION »

Ecoreso Autonomie 47 est une société coopérative d'intérêt collectif qui favorise l'accès à ces équipements qui sont aujourd'hui sous-utilisés : 30 % du matériel n'est pas utilisé au bout d'un an. La durée moyenne d'usage des aides techniques est de 2 ans alors qu'elles sont fabriquées pour une durée de 10 ans. Le projet développé par Ecoreso Autonomie 47 vise donc à réduire ce type de déchets en donnant une deuxième vie à ces équipements. Développer l'économie circulaire autour des aides techniques passe par le réemploi de ces derniers (marché d'occasion) et/ou leur réutilisation. Afin d'y parvenir, il est nécessaire, en amont, d'assurer les processus de collecte, de remise en état, de reconditionnement et de recyclage. La Région soutient ce projet pour un montant de 17 198,50 euros.



Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des
Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

**sàlcCuivrSapés
tvàuéAcCuv
ienDdFdr9PqrPnFDe47r7D09gDxDdnr
P'mP9DFPgrbmr3r222r,
iD:Lmrè32frGe'gmEPqbrbmrgrP
td9'GgDN'mr1rW5222raov
W;Wr.;2;3rSiraoV**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2020, il ressort que :

Le siège social a été transféré à 47000 AGEN, 1, place Wilson, avec effet au 15 décembre 2020 ; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège à partir de cette date.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
20VE04301

**Aux termsd'm
mnpocèc - vbaln-aégoioèc
'o2oècb é7 péloééi jò 0 ,,S105
b73na
mo.èb mnpoei à S5, vn7èb jò
«n3jbé7»
455., 6 tAmMs'uA'eON
C0R RBC C., vtm Aèb-**

**xEUdmmdr fEvArM sM
UexldtAMder xs
'o«usM**

Aux uter msud'r rs nuer nm pocpèc-p-pv bra uaaltd-a lse éxda uter ni bu n-'daadis nr grsda i27j0, nr ara Slistedsa nr tl15-xuse 3 tl'éerx nm 'r élmxà «b s»rae éua xr'ébut- nusa ara Sls edlssaà

Aux uter msud'r rs nuer nm p-c6pc-p-pv bra uaaltd-a lse n-tdn- nr 'IndSdrx b>IMÈre altdub élmx O uèli b>rNrxtdtr nr bu éxlSraadis nr il"da4 audxr umN tl'éeraà

ira aeumea lse -e- xrSlsnma rs tlsa-4 Cmrstrà
7i, 25rsv Almx uRda
-pB0poEU-



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des
Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

**FRANCOIS DE LA SERRE
SARL
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500.000 €
SIÈGE SOCIAL : 2, RUE
FRANCOIS NEUVÉ
47550 BOE
488 725 870 RCS AGEN**

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 8 Décembre 2020, il ressort que :

- Le capital social a été augmenté de 500.000 € pour être ainsi porté à 1 000.000 € par incorporation de réserves.

- Les statuts ont été modifiés en conséquence.
20VE04361

**AVIS DE REMPLACEMENT
D'UN GÉRANT**

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 27 juin 2020 de la société dénommée **SCI DE SERBAT**, Société civile immobilière au capital de 153.000 €, dont le siège est à « Serbat » 47600 MONCRABEAU, identifiée au SIREN sous le n° 434 638 805 et immatriculée au RCS de AGEN, Monsieur Claude LAZIES demeurant à CONDOM (32100) 4 rue Jean Moulin, a été nommé gérant de la société à compter du même jour en remplacement de Madame Jeanne LAVERNY veuve LAZIES, décédée à CONDOM le 26 juin 2020.

Mention en sera faite au RCS AGEN.
POUR AVIS ET MENTION, Maître BOUYSSOU, notaire à CONDOM
20VE04368



**SELARL F. BLAJAN
B. LAGIER
et Lucie LANTAUME-BAUDET**
Notaires Associés
1 rue du Château
47600 NERAC

**MARINON
Société Civile Immobilière
Capital de 500 euros
Siège : BOE (47550) 10 rue
Albert Ferrasse ZAC de Trenque
RCS AGEN SIREN 539 682 799**

NOMINATION CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Me LAGIER, notaire à NERAC, le 26/11/2020, enregistré au SPFE AGEN 1 le 03/12/2020 Référence 4704P01 2020 N 01088 il a notamment été décidé de nommer à compter du 26/11/2020 Mme Nathalie CAPELLE épouse PARDIES, demeurant à BAZENS (47130) 244 route du Fréchet, en qualité de co-gérant.
20VE04355



FIDUCIAL SOFIRAL

07
701
333

ABONNEZ VOUS



**SOCIÉTÉ D'AVOCATS
ETIC**
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **SATAR IMMO 1**, Société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé Marché d'intérêt National - 47000 AGEN, 823 828 116 RCS AGEN, a décidé de nommer en qualité de Gérant : la société PRIM@EVER SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 1 006 400 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt national, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 612 750 117, pour une durée illimitée à compter du 16 septembre 2020, en remplacement de Monsieur Julien GARNIER, démissionnaire.

Pour avis
La Gérance
20VE04341

**Aux texrmsxsm
udA
'nnp'ocè'-rvbral-éérg
uci2br7jpc-r0
a,rSnbv7r1'Séc57r3.pèbnS7
à«aèeruxA»s4u6M0musem4uNe4
Mts
à«Cr-Rér«R-reldlulx2b5**

Aux Atermesd'xnpuc è-v-vèbèb a -l-é pgim'2np7' j707xup', xoSouSx' u o7eSc pu oSmmtpc1St0 u01SeS57' o' pu mteS 3S.'x p' mSrè' o' pu pSàcSou1St0 a pguè oc mSrè' mteSup '1 o' 0t22'x '0 acupS1; o' pSàcSou1'cxè «2' »txS00' j4i6jM4é -è xc' o'm «ux1S0m A7e-'cxm lO-lb NiC6R NBEUMNR4M Nf4 E.R.I. »eS 2'1 3S0 uc. 2u0ou1m' o' pu é7xu0e1

NcSdu01 Atermesd'xnpuc è-v-vèbèb -o-é pgim'2np7' j707xup', xoSouSx' u u55ctd7 p'm et251'm o' pSàcSou1S 0t007 àcS1m uc pSàcSou1'cx o' mu é'm o7e-uxé7 o' mt0 2u0ou1 '1 5xt0t0e7 pu ep81'cx' o' pSàcSou1St0 a et251'x o' e' Gt «'01St0m m'xt01 3uS1'm uc 4»N (ijM6l èbUMBILLO

**Aux terAumsd'txm n
npoè-èrvbarlo-cp-émcgvic2cè7
d-cv7aép--7ii7
ldr'lAxtlrs0r,S111r5
3,rap.-7rè7ràp-«ab»74r6MOO1
nlx t0rxNulsOCnduCjmt
u'nriR0 rBE6U1,6rE3O**

Aux term sd'xndptrxocem scm 'èt-cvn' bdedpt'cm carptopsxetpcpm sum l-m eo cv é-é-gm 'èt-oixdm uex2ucgm t7p-j-m t oxpr rcesum'cmpt77oprmsum'x2uxstrcupgmitmt'. 'c-miov7rc-mscm'x2uxstrxoegmtmsoeedmtum 'x2uxstrcupm crm 'ètm sdi,tpbdm sci vtestrgm 7ux-m tm 7poeoeidm 'tm i'Srupcn o7dptroxoe-mscm'x2uxstrxoe1m5c-miov7rc 'x2uxstrxoem-oerm5d7o-d-m tum bpc33cn nuel'mscmiovcpicms.bce1
èoupmt x-gv'cm'x2uxstrcup é-à«-»l»4

Aux utemA
Aux te rtmsdt' np ocèèè
As-vp b oo aep ne Adtnp l-èèè gtaï 2t7np
llé é-è èj- 0uA ,S15
3p jè.oo.éééé€ 'àt««»rs4 e7s8ep 1 tmi ma«M4 'p« r»2mdp« np 's6esntds»7€ n. 6esde« np «t vp«ds»7 te 's6esntdspea ma»7»7r4 't r'Odeap np 't 's6esntds»7c 0tnstds»7 ne 0uA nà,vp7c èèN1èl-è

**Aux terumstmdxsm'mx
unn'pu utd
oxorocèr-cvbaclr-érgi277jrjr
ob0,érSr trp'1 d5r3g3g.
ptx1Au t
3è.à2à232rd«or-érx5tm**

Aux termsmd' tn pocè- tv balb-l-é-ég mp u eie termte pu tmssdpvimd' imrm2 pu sdrmeie 7 rdj2inx tv ablb-l-é-ég 'dije mp0vmtuinx 'jn Sc153- .5èa S-33- «» , -44cè« 6M6Me O-c» à .55S-g ni NmCe-p smRbN tn pm0vmtu smRbN sdrmp dE snxd' eBupnrn' diml unrs ni tdrvrn'isU ,n'imd' uv «f4 tn cè-IU -è.-é6a6*



VOXEL
Société d'Avocats
1 rue François Neuvé
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

**Aux tertmr xsdter
'sde tertmsnrrpmr**

Aux termtrsdm'nu'm'dxepmoxc èmderr bmal-mégi2vm-um7jmen d0,cdmSjSjvmd px'rcèmtum Adc xsdm -d'm 50o3r'm -d'm -t ocx'd'm -èa-«vm »dm 4dcm -èsd0,cdm Sj -n'x dcm e6m SjSjm jiji7Mj7gvm cèOècd gijgNj4mSjSjmèmjSSCSvmFINE'xducmAB- RÈa«èEvm-d0ductervmNèstccUcdmfmgi4 al'-8GAILGaè5A-vm x00trcxsu»èr tum Lc px'rcdm -um En00dcscdm drm -d'm Ansx -èa-«m'nu'm »dmeu0ècnmM77mgZMmg E-D-mbm»tmAnsxèrèm(,5(-mèl)maè8-èl)' AnsxèrèmèmlD'one't,x»xèrèm(x0xrèdmturr rt-m-dm4Jjjjmducn'vm-nerm-dm'xUdpdm' 'x'mSjvm,nu-d tc-m-dm»tmLèou.»xèudmfm al'-8GAILGaè5A-vm x00trcxsu»èdm tu Ldpx'rcdm -um En00dcscdm -d'm -d'm Ansx -èa-«m'nu'm »dmeu0ècnmVZmS7mgg4' One'-m-dmsn00dcscdm-dmcd'rtuctrxnvm': dYò«nrxèr anu-d tc-m -dm »tm Léou.»xi gi4Cjmal'-8GAILGaè5A-vm0nBdeeterm-c ocxYm -dm SSMJjjm ducn'm '.,toox-xèuten è»èoder'mxesnconcd»m onucmSjJjjm du drm tuYm è»èoder'm snconcd»m onucm dPrt rxnem dOodsrx dm otcm »Ptsèuècducm OxYèd'mtum4dcmTie xdcmsjS4Jm(d'mnoc 'dncnerm cdiud'm -te'm »d'm -xYm Tnuç'm -dceXUcdmdem-trdm-d'mou.»xsrè»m»èpt- n0x»x»dm è»-um -dm »tm A-(èl(m. l)-vm) sxèrèm -è nstr'vm 'x'm a. rx0derm è8L5lf «èEm-dm8ècèèudmGm4vmcudm. cteinx' GmgijMjmal-JmNnuccm'x' Sj -jg74M

Monsieur Stéphane **LAOUE**, chauffeur grumier, né à MARMANDE (47200), le 17 janvier 1980 et Madame Jennifer Sylvie Thérèse **QUENELLE**, AESH, née à LILLE (59000), le 05 octobre 1990, demeurant ensemble à BOUGLON (47250), 2949 route de la Métairie, mariés à la Mairie de BOUGLON (47250), le 28 juillet 2018, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.

L'acte a été reçu par Me Jean-Luc SENTENAC, notaire à CASTELJALOUX, le 05 Décembre 2020.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Jean-Luc SENTENAC, notaire à CASTELJALOUX, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Jean-Luc SENTENAC.
20VE04349



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

185 Boulevard Maréchal Leclerc
Immeuble Le Plaza
33000 BORDEAUX
Tél : 05.47.10.05.50

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé à Saint-Sylvestre-sur-Lot en date du 27.11.2020 enregistré au Service des Impôts d'Agén 1, le 09/12/2020, Dossier 2020 00035896 ref 4704P01 2020 A 02325.

La société **PHARMACIE MIDEKIN**, SELARL dont le siège social est sis 16 Rue du Pont 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot, RCS Agén n° 501 164 131

A cédé :

La société **PHARMACIE DE SAINT-SYLVESTRE**, SELARL dont le siège social est sis 16 Rue du Pont 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot, RCS Agén n° 887 829 455

Un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis 16 Rue du Pont 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot, pour lequel elle est inscrit à l'INSEE sous le n° SIRET 501 164 131 00010, moyennant le prix de 1.800.000 €.

Entrée en jouissance : 30/11/2020.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du Fonds pour la validité et pour la correspondance chez la société d'avocats DLLP, sise 185 Bd Maréchal Leclerc 33000 Bordeaux – Immeuble le Plaza – Bât B.

20VE04351

Par testament olographe en date du 06 mai 1986, Monsieur Edouard Joseph **DANIELI**, né à SAINT-SARDOS, le 08 août 1944, demeurant à COLAYRAC SAINT CIRQ(47450), 946 route du Bédard, célibataire, décédé à AGEN, le 13 août 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Pierre CAPGRAS, suivant procès-verbal en date du 28 novembre 2020, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de AGEN (47000), le 04 décembre 2020, N° enregistrement RG 20/02890.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Pierre CAPGRAS, Notaire à PORT SAINT-MARIE (47130), 6, rue du Docteur Chanteloube, Notaire chargé du règlement de la succession.

20VE04359

Par testament olographe en date du 22 septembre 2012, Mademoiselle Jeannine Madeleine **COMMUNAL**, née à PORT SAINT-MARIE, le 13 septembre 1927, demeurant à PORT SAINT-MARIE (47130), 22 avenue Henri Barbusse, EHPAD, Sainte Catherine, célibataire, décédée à PORT SAINT-MARIE, le 18 septembre 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Pierre CAPGRAS, suivant procès-verbal en date du 02 décembre 2020, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de AGEN, le 08 décembre 2020 N° enregistrement RG 20/02892.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Pierre CAPGRAS, Notaire à PORT SAINT-MARIE, (47130) 6, rue du Dr Chanteloube, Notaire chargé du règlement de la succession.

20VE04360

Mme Amandine **LANUSSE** 29 rue Pierre mansencal, 47420 HOUILLÈS, née le 27/04/1992 à MARMANDE (47) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PRAT.

20VE04352

DSM - NOTAIRES ASSOCIES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2008, Madame Lucienne MURET, en son vivant retraitée, demeurant à AGEN (47000) rue Roland Goumy Résidence Les Magnolias. Née à FIEUX (47600), le 28 mars 1923. Veuve de Monsieur Marcel Jules PANAUD et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AGEN (47000) (FRANCE), le 21 août 2020, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Eric MALSALLEZ, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle " DSM - Notaires Associés, Société Civile Professionnelle Titulaire d'Offices Notariaux ", titulaire d'un Office Notarial à MURET (31600), 18 route d'Eaunes, le 9 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eric MALSALLEZ, notaire à MURET (31600) 18 route d'Eaunes, référence CRPCEN : 31030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, dûment adressé par pli recommandé le 10 décembre 2020. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis, Le Notaire.

20VE04381



SCP RICHON GRASSOT,
LAPOTRE-ROUZADE et
SANGUIN

Notaires associés
2 Place des Droits de l'Homme
47000 AGEN

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 18 juillet 2006, Monsieur René Guillaume FALBET, en son vivant retraité, demeurant à AGEN (47000), Maison de retraite de POMPEYRIE, né à BON ENCONTRE (47240), le 28 juin 1928, décédé à AGEN (47000) le 18 septembre 2020, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître LAPOTRE-ROUZADE, suivant procès-verbal en date du 03 décembre 2020, dont une copie authentique a été reçue par le TGI d'AGEN le 08 décembre 2020.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me LAPOTRE-ROUZADE, Notaire à AGEN, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Me LAPOTRE-ROUZADE
20VE04374

VOS ANNONCES

IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE

07 85 39 64 49

LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 108 rue Fondaudège

CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**

Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**

Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**

Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëlie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**

Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**,

Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**

& Nelly **BETAILE**

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**

Community Manager : Ignat **SMIRNOV**

Responsable annonces légales :

Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative :

Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :

Florence **MANOEUVRIER**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales :

Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** &

Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS**

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Routage : **SUD MAILING**

Commission paritaire

n° 1022 I 182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco



NOUVELLES MESURES SOCIALES

SUSPENSION DES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DES CONGÉS PAYÉS, DROITS À LA RETRAITE ACQUIS PENDANT LES PÉRIODES D'ACTIVITÉ PARTIELLE.

Plusieurs mesures sociales ont été mises en place pour soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire.

COTISATIONS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Comme pour les échéances de novembre, l'Urssaf a suspendu le prélèvement automatique des cotisations personnelles des travailleurs indépendants, pour les échéances du 5 et 20 décembre 2020.

La suspension des prélèvements est systématique et aucune démarche n'est à effectuer. Les travailleurs indépendants qui souhaitent néanmoins régler leurs cotisations mensuelles peuvent le faire spontanément, par virement ou chèque bancaire. Le montant peut le cas échéant être ajusté en ligne.

L'Urssaf permet également d'aménager les délais de paiement et les échéanciers de cotisations sociales qui ont pu être accordés antérieurement.

Aucune pénalité ni majoration de retard ne sera appliquée.

CONGÉS PAYÉS DES ENTREPRISES FERMÉES ADMINISTRATIVEMENT

Dans les secteurs d'activité les plus affectés par la crise sanitaire, l'État prendra dix jours de congés payés à sa charge.

Les secteurs concernés sont ceux ayant subi des fermetures sur une grande partie de l'année 2020 (hôtellerie, restauration, cafés événementiel, discothèques, salles de sport...).

Plus précisément, l'entreprise doit avoir subi un arrêt de l'activité pendant au moins 140 jours depuis le 1^{er} janvier 2020, ou une baisse du chiffre d'affaires de plus de 90 % pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire (du 12 mars 2020 au 10 juillet 2020, puis du 14 novembre 2020 au 16 février 2021).

Les congés devraient être pris entre le 1^{er} et le 20 janvier 2021 au cours d'une période d'activité partielle en raison de la fermeture de l'entreprise.

ACTIVITÉ PARTIELLE ET DROITS À LA RETRAITE

L'indemnité d'activité partielle, n'étant pas soumise à cotisations, ne permet en principe pas d'acquies des droits à la retraite.

La loi 2020-734 a cependant prévu que les périodes d'activité partielle du 1^{er} mars au 31 décembre 2020 soient prises en compte pour valider des droits à la retraite.

Un décret 2020-1491 précise que la mesure s'applique dans la limite de quatre trimestres au titre de 2020, chaque trimestre étant validé par 220 heures d'indemnité d'activité partielle.

Pour la retraite anticipée longue carrière, les périodes d'activité partielle sont également prises en compte dans la limite de quatre trimestres. Cette limite tient cependant également compte des trimestres qui auraient déjà été validés pour des périodes de chômage indemnisé antérieures à... 1980.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L.145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2020 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	OCT. 2019	OCT. 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,46	104,50	0 %
INDICE HORS TABAC	103,99	103,75	- 0,2 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1 ^{er} TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,92 %
2 ^e TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %
3 ^e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,46 %

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €



ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

« Avec
mon avocat
je bénéficie de
techniques
d'optimisation
qui font toute la
différence. »

AVOCAT DROIT DES AFFAIRES

batonnier@barreau-bordeaux.com

1 rue de Cursol, 33077 Bordeaux Cedex - T : 05 56 44 20 76

www.barreau-bordeaux.avocat.fr